

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AOÛT 2012

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 6 août 2012 à 19h.30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

276-08-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

277-08-2012

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET ET DE L'AJOURNEMENT DU 18 JUILLET 2012

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance du 3 juillet et de l'ajournement du 18 juillet 2012 soient et sont adoptés dans leur forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé de la correspondance reçue.

278-08-2012

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la liste des comptes à payer d'une somme de 542 866.16 \$, chèques numéro 9471 à 9530 inclusivement, soit et est adoptée telle que déposée et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution, chèque numéro 9450 à 9470.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

279-08-2012

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2012

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2012 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

280-08-2012

INDICATEUR DE GESTION 2011

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte le dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2011 de Mandeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, transmis au Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupations du territoire en date du 19 juillet 2012 par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

281-08-2012

ST-JEAN SUZANNE - EMBAUCHE

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Guy Corriveau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville engage Madame Suzanne St-Jean.

Qu'elle soit affectée au poste d'aide-journalière saisonnière à raison de 35 heures par semaine et à l'entretien des édifices municipaux à compter du 1^{er} janvier 2013.

Que le taux horaire soit de 15.35\$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité.

282-08-2012

APPUI CONTRE LA RÉFORME DU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI

Attendu que la réforme de l'assurance-emploi touchera plein fouet les travailleuses et les travailleurs les plus précaires;

Attendu que cette réforme vise, les prestataires dits : « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui

ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

Attendu que le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70% de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

Attendu que cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

Attendu que d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

Attendu que l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à la justice;

Attendu que ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

Attendu que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville exige du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région.

Que la municipalité exige au gouvernement fédéral d'être consultée sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

283-08-2012

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller, Jean-Claude Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente, amendement au règlement # 284-2011-2 relatif au stationnement.

284-08-2012

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT #192-2012-3

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Guy Corriveau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le premier projet du règlement # 192-2012-3 modifiant le règlement de zonage numéro 192, dont l'effet est d'établir une nouvelle norme pour la hauteur des bâtiments complémentaires et des superficies pour les usages résidentiels.

Que la consultation publique aura lieu le 4 septembre 2012, à 19 heures à la salle municipale situé au 162A, rue Desjardins à Mandeville. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

285-08-2012

LIMITE DE VITESSE - DEMANDE

Demande de réduire la limite de vitesse :

- De Monsieur Alain Arsenault pour le rang Mastigouche;
- Du Comité des Citoyens du lac Mandeville pour le lac Mandeville;
- Par la Sureté du Québec pour le Chemin du lac Hénault;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande à la sureté du Québec d'effectuer des patrouilles plus régulièrement à ces endroits.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

286-08-2012

RENÉ LIPPÉ ENRG.

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Guy Corriveau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate la compagnie RENÉ LIPPÉ ENRG pour du dynamitage de fossé au chemin du Gouvernement et chemin Victoria tel que décrit dans sa soumission datée du 6 juillet 2012 pour une somme de 19 000.00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit imputée à même le fond des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

287-08-2012

FONDS DES CARRIÈRES ET SABLIERES

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement des factures suivantes payables à même le fonds des carrières et sablières :

- LES CARRIÈRES MATIAL ET PELLAND, pour du gravier, facture portant le numéro 816 et datée du 30 juin 2012 d'une somme de 1 096.75 taxes incluses;
- LAFARGE, pour du gravier, facture portant le numéro 24163555 et datée du 19 juin 2012 d'une somme de 141.53 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

HYGIÈNE DU MILIEU

288-08-2012

TURCOT VUKOVIC JANET, MASSICOTTE MICHEL ET CIRINO SOPHIE - DEMANDE

Demande de remboursement relative à la vidange de fosse septique pour le 421 Lac Hénault nord ainsi que le 288 Lac Hénault nord d'une somme de 87.98 \$ pour couvercles non dégagés.

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ne peut donner suite à ces demandes compte tenu qu'une lettre a été postée pour ces propriétés afin de dégager les couvercles pour effectuer la vidange de leur fosse septique.

Adoptée à l'unanimité.

289-08-2012

QUESNEL RAYMOND - DEMANDE

Demande de remboursement relative à la vidange de fosse septique pour le 406, 50e Avenue d'une somme de 186.93 \$ pour les années 2010, 2011 et 2012 puisqu'il n'y a aucune installation sanitaire.

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville rembourse un montant de 62.31 \$ pour l'année 2012 puisqu'à cette adresse il n'y a aucune installation sanitaire.

Que la différence de 124.62 \$ ne peut être remboursée compte tenu qu'il n'y a eu aucune facturation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

290-08-2012

REMBOURSEMENT – VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville rembourse les frais de 124.62 \$, soit un chèque de 62.31 \$ pour l'année 2012 et un crédit au compte de taxe pour l'année 2013 de 62.31 \$ compte tenu que la vidange de fosse septique a dû être effectuée avant le parcours prévu soit pour une nouvelle installation sanitaire ou en urgence et que la municipalité a été avisé dans un délai raisonnable.

Que le remboursement s'effectue à condition que le reçu officiel de l'entrepreneur soit fourni à la municipalité.

Que cette résolution s'applique pour les résidences suivantes :

- 150 chemin de la côte à Ménick, Lucie Bergeron, matricule numéro 1141-34-5681;
- 300 chemin du lac Hénault Nord, Gilles Boucher, matricule numéro 1142-57-7545;
- 788 chemin du lac Hénault Sud, Jean-Paul Boucher matricule numéro 1333-73-7662;
- 40 l'Anse aux Outardes, Marcelle Girard, matricule numéro 1322-95-1905;
- 2037 chemin du lac Hénault Nord, Karyn Bonin, matricule numéro 0943-53-9397;
- 630 rang Mastigouche, Pauline Bélanger Roberge, matricule numéro 1438/-84-3310;
- 788 chemin du lac Hénault Sud, Gilles De Gagné, matricule numéro 0943-91-7588;
- 34, 58^{ième} Avenue, Claude Durand, matricule numéro 1132-87-1497;

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME

291-08-2012

INSPECTEUR EN URBANISME – APPEL D'OFFRES

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Guy Corriveau
Et résolu

Que la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres afin d'engager un inspecteur en urbanisme pour une période indéterminée en remplacement d'un congé de maladie.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

292-08-2012

CLUB DE HOCKEY LE BLIZZARD DE ST-GABRIEL

Demande un soutien financier de 2 500.00 \$ pour le club de hockey les Blizzard de St-Gabriel.

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ne peut donner suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

293-08-2012

PARC RUE DESJARDINS - FACTURES

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement des factures suivantes pour le parc de la rue Desjardins :

- KB ÉLECTRIQUE facture numéro 451, datée du 22 juillet 2012 d'une somme de 5 389.28 \$ taxes incluses pour l'installation des lumières au parc de la rue Desjardins.
- PAPETERIE BEAULIEU facture numéro 1573, datée du 24 juillet 2012 pour l'achat d'une caisse d'une somme de 30.57 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit payée par la subvention du pacte rural 2007-2014 MRC de D'Au-tray dans le projet du parc rue Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.

294-08-2012

PACTE RURAL 2007-2014 MRC DE D'AUTRAY PROJET PARC MUNICIPAL

Attendu que la municipalité de Mandeville a demandé une subvention dans le cadre du programme du Pacte Rural 2007-2014 MRC de D'Au-tray par la résolution portant le numéro 339-09-2011 datée du 13 septembre 2011 pour créer un parc municipal;

Attendu qu'un montant de 24 000.00 \$ a été accordé à la municipalité afin de créer un parc municipal au cœur du village;

Attendu que le coût du projet a été sous-évalué et que les coûts pour achever le parc s'élèvent à 8 334.36 \$;

Attendu que le financement du projet afin de terminer le parc est réparti comme suit : contribution de sources gouvernementales au montant de 5 000.62 \$ et une contribution du milieu au montant de 3 333.74 \$;

Attendu que la municipalité joint à la présente résolution les soumissions reçues afin de compléter le parc municipal;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville redemande de l'aide financière afin de compléter le parc municipal dans le cadre du Pacte Rural 2007-2014 MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

295-08-2012

PETITE SÉDUCTION - FACTURES

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement des factures suivantes dans le cadre de la petite séduction :

- ENSEIGNES DOMINIC facture numéro 10012 datée du 3 juillet 2012 à d'une somme de 513.72 taxes incluses pour une enseigne, une plaque inscrite « Réal Bossé », un lutrin et une plaque commémorative pour le parc rue Desjardins.
- MICHEL BOIRE P.Q. facture numéro 001183 datée du 17 juillet 2012 d'une somme de 201.20 \$ taxes incluses pour une sculpture remise à Réal Bossé et 28.05 \$ taxes incluses pour l'achat de timbres afin d'envoyer les lettres de remerciements aux participants.
- SYLVAIN GAILLARDETZ facture de quincaillerie Piette enr. numéro 1628956 d'une somme de 22.97 \$ taxes incluses pour deux limes à scie et 20.00 \$ taxes incluses pour la location de deux godendards.
- LES ENTREPRISES RÉGINALD BERGERON facture numéro 3704 datée du 23 juillet 2012 d'une somme de 429.82 \$ taxes incluses pour un câble de 40 pieds, 300V entre la scène et la salle d'âge d'or.
- PROLU DIK facture numéro 26808 datée du 14 juin d'une somme de 1 200.01 \$ taxes incluses pour la location d'un taureau mécanique.
- SPA NATUR'EAU facture datée du 13 juillet pour des panneaux décoratifs d'une somme de 271.60 \$ taxes incluses.
- CONSTRUCTION YVES BOUCHER facture numéro 10124 datée du 16 juillet d'une somme de 275.94 \$ taxes incluses pour la conception et fabrication d'un support pour artisanat en macramé.
- L'AUBERGE ROND facture 613801, 613803 et 613802 pour la location des chalets d'une somme de 1 705.00 \$ taxes incluses.

Que ces dépenses soient payées par la subvention du pacte rural 2007-2014 MRC de D'Autray dans le cadre du projet « La petite séduction ».

Adopté unanimement.

296-08-2012

LES PELERINS MARCHEURS

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville prête la salle municipale gratuitement le jeudi 9 août 2012 pour un dîner.

Que la municipalité ne peut fournir la salle le mercredi 8 août 2012 compte tenu qu'elle est déjà réservée.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

297-08-2012

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

Demande pour rembourser les frais relatifs aux analyses d'eau par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) pour les trois (3) prélèvements d'eau qui ont été effectués au mois de juin, juillet et août d'une somme de 290.00 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que le conseil accepte de rembourser les frais relatifs aux analyses d'eau pour une somme de 290.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

298-08-2012

SONDAGE - INSECTES PIQUEURS

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un vote secret auprès des contribuables concernant l'arrosage sur le territoire de la municipalité pour les insectes piqueurs.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

299-08-2012

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20h23.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : # 278-08, 286-08, 287-08, 289-08, 290-08,293-08, 295-08, 297-08.

Hélène Plourde, secrétaire-trésorière directrice générale

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**